



Avis

D'Appel à Manifestation d'intérêts

Le Département de la Somme souhaite renforcer et diversifier son offre d'accueil en protection de l'enfance. Dans le cadre de sa programmation 2026-2029 et du partenariat engagé avec AMSOM Habitat, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt visant à identifier des porteurs de projets en capacité de créer et gérer 2 lieux de vie et d'accueil (Lot 1 et lot 2) destinés à des adolescents de 12 à 17 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance, en particulier ceux présentant des vulnérabilités sociales, éducatives et relationnelles importantes, nécessitant des modalités d'accompagnement renforcées, souples et à taille humaine.

Le dispositif de protection de l'enfance du Département de la Somme est aujourd'hui confronté à des besoins d'accueil plus complexes, notamment pour des jeunes en situation de rupture ou présentant des difficultés d'adhésion aux dispositifs traditionnels.

Dans ce contexte, le Département souhaite développer des lieux de vie et d'accueil afin de proposer des réponses plus souples, individualisées et à taille humaine, en complément de l'offre existante.

- Identifier des porteurs de projets en capacité de créer et gérer deux lieux de vie et d'accueil.
- Diversifier l'offre d'accueil en protection de l'enfance sur les secteurs identifiés.
- Proposer des réponses à taille humaine, souples et individualisées pour des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.
- Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures de prise en charge.

Associations, fondations, organismes gestionnaires d'établissements sociaux ou médico-sociaux, ainsi que tout opérateur public ou privé disposant de compétences dans le champ de la protection de l'enfance et de l'accompagnement éducatif.

Les projets devront porter sur la création de deux lieux de vie et d'accueil d'une capacité autorisée de 9 places chacun, soit 18 places au total.

Les projets devront être implantés sur les territoires identifiés par le Département de la Somme, à savoir :

- Le secteur Est de la Somme (lot 1) ;
- Et le secteur Amiens Métropole (lot 2).

Les projets devront s'inscrire en complémentarité de l'offre existante et répondre aux besoins de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance présentant des vulnérabilités sociales, éducatives et relationnelles importantes.

Une attention particulière sera portée aux projets permettant :

- De renforcer le maillage territorial de l'offre ;
- De proposer des modalités d'accueil adaptées aux situations de rupture ;
- Et de favoriser la stabilisation des parcours des adolescents accueillis.

Le candidat pourra répondre pour un (1) seul lot ou les deux (2).

Les projets devront prioritairement s'adresser à des mineurs âgés de 12 à 17 ans, filles et garçons, confiés à l'aide sociale à l'enfance du Département de la Somme.

Une attention particulière sera portée aux jeunes présentant des ruptures de parcours, des difficultés d'inscription dans les dispositifs d'accueil traditionnels, des conduites d'opposition, de fugue ou de mise en danger, et nécessitant un accompagnement individualisé dans un cadre éducatif souple, contenant et à taille humaine.

Le cadrage financier de référence retenu par le Département de la Somme repose sur un prix de journée indicatif de 178,50 € par place autorisée, conformément au socle réglementaire applicable aux lieux de vie et d'accueil.

Chaque projet devra être construit sur une capacité de 9 places autorisées, dans une logique de fonctionnement en année pleine, avec une hypothèse d'activité prévisionnelle comprise entre 95 % et 100 %.

Le Département dispose donc d'une enveloppe comprise entre 557 054 € et 586 372 € pour chaque lot.

Les projets présentés devront démontrer leur cohérence avec les besoins identifiés par le Département de la Somme en matière de diversification de l'offre d'accueil en protection de l'enfance. Une attention particulière sera portée à la capacité des candidats à proposer un accompagnement éducatif individualisé, contenant et adapté à des adolescents présentant des vulnérabilités sociales, éducatives ou relationnelles importantes.

Les projets devront respecter la capacité attendue de 9 places par lieu de vie et d'accueil et être implantés sur l'un des territoires ciblés par le Département, à savoir le secteur Est de la Somme ou Amiens Métropole.

Les candidats devront également justifier de la soutenabilité organisationnelle, financière et immobilière du projet présenté.

Le dossier de candidature devra permettre d'apprécier la qualité, la faisabilité et la soutenabilité globale du projet proposé.

1° concernant le candidat :

- les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- la déclaration sur l'honneur datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat (joindre la pièce justifiant sa capacité à engager la personne qu'il représente) certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du code de l'action sociale et des familles ;
- la déclaration sur l'honneur datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat (joindre la pièce justifiant de sa capacité à engager la personne qu'il représente certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L 313-16, L 331-5, L 471-3, L 472-10, L 474-2 ou L 474-5 du Code de l'action sociale et des familles ;
- la copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- les éléments descriptifs de l'activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que défini de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

2° Concernant le projet :

Il comprendra notamment :

- Une note détaillée de présentation du projet, le projet éducatif et les modalités d'accompagnement envisagées,
- L'organisation de la structure et les moyens humains mobilisés, ainsi que les éléments relatifs à l'implantation, aux locaux et au portage immobilier.

Le candidat devra également transmettre :

- Un budget prévisionnel pour sa première année de fonctionnement et un budget en année pleine,
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Ainsi que tout document utile permettant d'apprécier la capacité du porteur à assurer le fonctionnement durable du dispositif.

Les dossiers de candidature devront être transmis exclusivement par voie dématérialisée au plus tard le 15 septembre 2026 à 23h59.

L'instruction des candidatures sera réalisée au cours des mois de septembre et d'octobre 2026. Les projets feront ensuite l'objet d'un examen dans le cadre des instances départementales compétentes au cours du mois de novembre 2026. Les candidats seront informés des suites données à leur dossier avant le 31 décembre 2026.

Les projets retenus devront permettre une ouverture effective des places au plus tard le 1er juillet 2027 ou plus tard si le candidat sollicite l'appui de l'AMSOM Habitat.

Modalités de dépôt

Les dossiers devront être transmis exclusivement par voie électronique aux adresses suivantes :

dir.enfanceetfamille@somme.fr **ET** poleetablissementspaph@somme.fr

Contact / questions

Les questions devront être adressées par courriel aux mêmes adresses **au plus tard le 4 septembre 2026.**

Les réponses seront communiquées au plus tard le 9 septembre 2026, sous forme de FAQ consultable sur le site internet du Département dans la rubrique "Appels à projets".